

Paperasse 101

*Combien de temps dois-je garder mes factures de téléphone?
Mes tiroirs débordent de papiers et j'hésite à les jeter?
Que dois-je faire?*

À conserver pendant toute la durée de la possession ou de la jouissance du bien :

- Bail, contrat d'achat d'un terrain et d'une maison;
- Preuve d'achat et certificat de garantie d'appareil électrique, d'électroménager, de meuble et de bien coûteux, garantie spécifique (batterie, pneus, etc.);
- Contrat d'achat d'un véhicule automobile ou d'une motocyclette;
- Facture et état de compte de bien et service payé avec une carte de crédit (à garder jusqu'au paiement complet du bien ou pendant la durée de la garantie);
- Certificat de dépôt à terme, d'épargne retraite, de placement garanti et obligation d'épargne.

Pendant six mois :

- Formule d'évaluation et facture de réparation d'appareil électroménager;
- Facture de réparation d'automobile, de motocyclette;
- Facture de cellulaire.

Pendant un an :

- Facture de téléphone, d'accès internet et de télévision par satellite et par câble.

Pendant trois ans :

- Reçu de loyer; reçu de taxe municipale, scolaire et d'eau;
- Facture d'électricité, de gaz, de mazout, soin de santé et d'honoraire professionnel;
- Livret et relevé de compte bancaire.

Pendant six ans :

- Contrat de vente d'un terrain et d'une maison;
- Quittance de prêt hypothécaire;
- Déclaration de revenu provinciale et fédérale et tous les documents s'y rattachant;
- Talon de chèque de paie et de prestation d'assurance-emploi.

À vie :

- Testament, acte de donation entre vifs;
- Carnet de santé;
- Certificat de naissance et de décès d'un proche;
- Diplôme et certificat d'étude;
- Contrat de mariage, d'union civile ou d'union de fait;
- Jugement de séparation, de divorce ou de déclaration commune de séparation;
- Police d'assurance-vie, feu, vol, de responsabilité civile.

**Pour obtenir un document plus détaillé, n'hésitez pas à nous contacter.
Bon ménage!**